



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020



05 58 76 41 41
contact@chalossetursan.fr
www.challossetursan.fr

Communauté de communes
Chalosse Tursan

MÉDIATHÈQUE
ÉCOLE DE MUSIQUE

s o m m a i r e

Carte d'identité

- Chiffres, élus et personnels page 3
- Panorama financier

Réalisations

- Aménagement de l'espace page 8
- Habitat page 9
- Développement économique page 11
- Tourisme page 13
- Action sociale page 14
- Voirie page 16
- Culture page 17
- Subventions clubs sportifs,
Gratuité d'accès aux piscines municipales page 18
- Soutien actions éducatives,
Aménagement numérique page 19
- Déchets, GEMAPI page 20
- Autres page 21

c o n t a c t s

Communauté de communes Chalosse Tursan

1 rue du Bellocq
40500 Saint-Sever
05 58 76 41 41
contact@chalossetursan.fr
www.chalossetursan.fr
Facebook / Communauté de
communes Chalosse Tursan

Madame Pascale REQUENNA, Présidente de la Communauté de communes Chalosse Tursan (CCCT) conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, article L5211-39, et du règlement intérieur, article 29, communique le rapport d'activité de la Communauté de communes pour l'exercice 2020.

Éléments de contexte

Par arrêté préfectoral du 05 décembre 2016 a été créée au 1er janvier 2017, la Communauté de communes Chalosse Tursan, née de la fusion des intercommunalités du Tursan du Cap de Gascogne et d'Hagetmau Communes Unies.

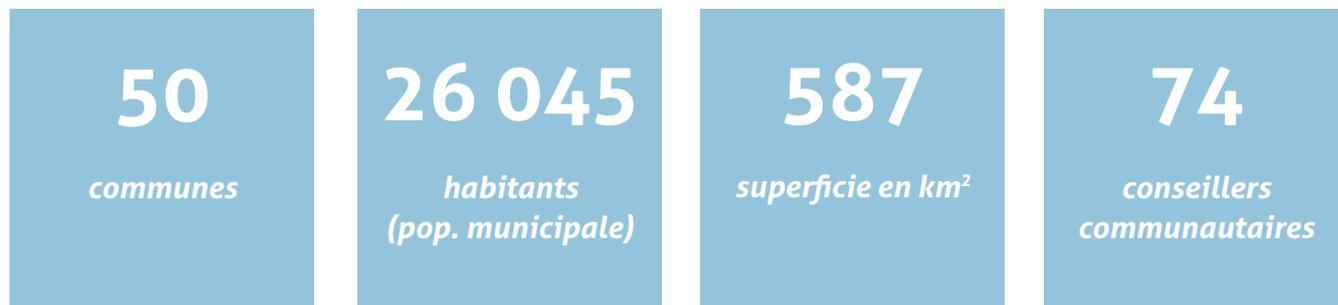
L'exercice budgétaire 2020 a été doublement marqué par l'épidémie de la Covid-19 qui est d'abord venue impacter l'activité des différents services communautaires qu'ils relèvent soit directement de la Communauté de communes, soit du CIAS. La crise sanitaire a également rendu quasiment concomitantes l'élection du nouvel exécutif (15 juillet) et l'adoption du budget 2020 (29 juillet).

Ensuite, le choix a été fait de faire appel aux services d'un cabinet d'études (Espélia) pour mener un audit budgétaire et RH de début de mandat permettant de connaître la santé financière de Chalosse Tursan, d'identifier les marges de manœuvre budgétaire et d'évaluer la soutenabilité financière des projets envisagés sur la nouvelle mandature.

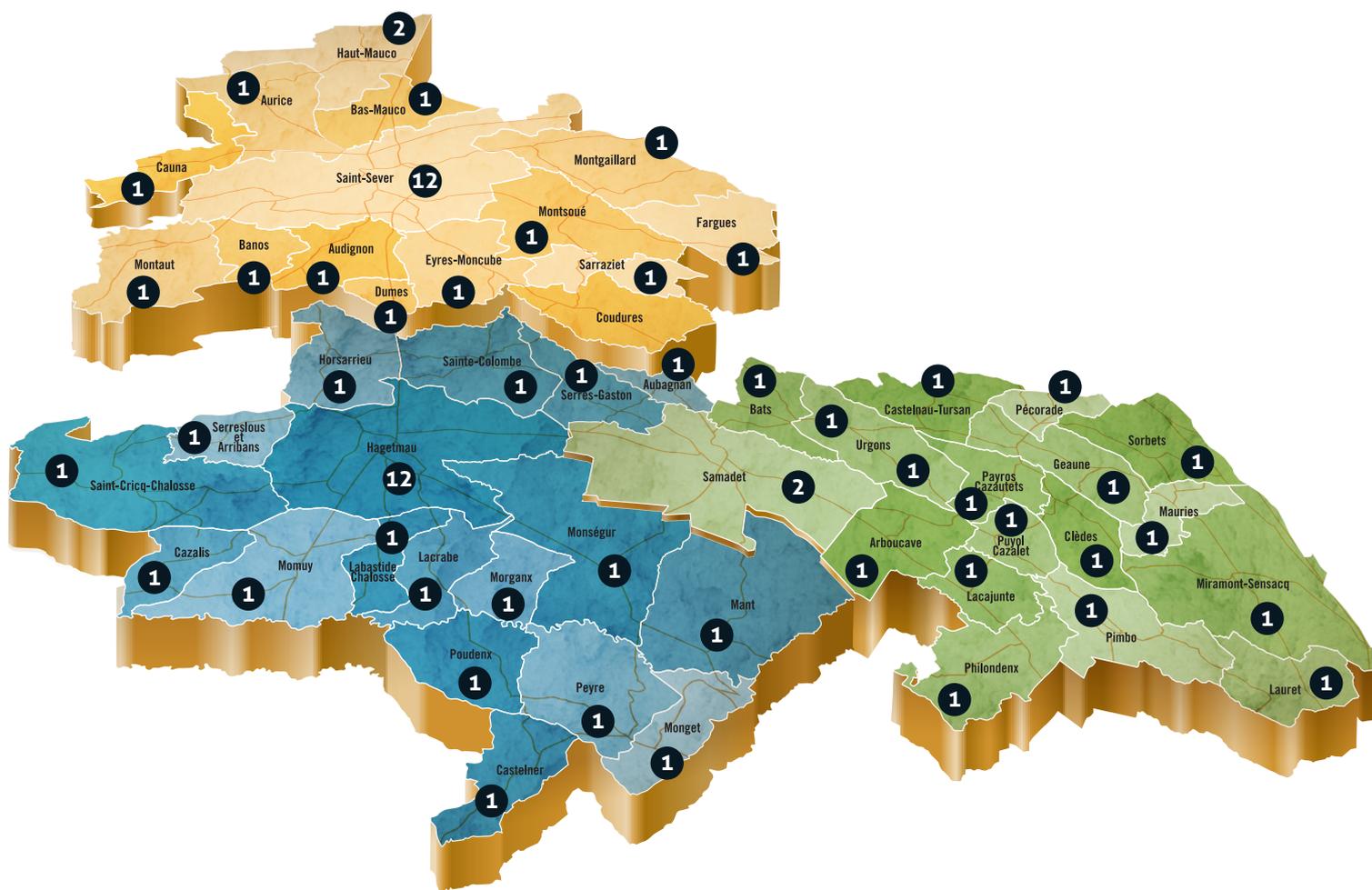
Panorama de la Communauté de communes

au 31 décembre 2020

Chiffres clés de cet ensemble



Composition de l'assemblée communautaire | Nombre de sièges par communes



Élus du bureau



Pascale REQUENNA
Présidente
Maire de Hagetmau



Pascal BEAUMONT
1^{er} Vice-Président
Tourisme



Gilbert LANNE
2^e Vice-Président
Développement économique



Michel PRUGUE
3^e Vice-Président
Finances



Jean LAFFITTE
4^e Vice-Président
Voinie



Arnaud TAUZIN
5^e Vice-Président
Habitat



Dominique CAZAUBIEILH
6^e Vice-Président
PLUI - Aménagement numérique



André PASSICOS
7^e Vice-Président
Mutualisation - Travaux - Bâtiments



Frédéric LAFITTE
8^e Vice-Président
Santé - Innovation sociale



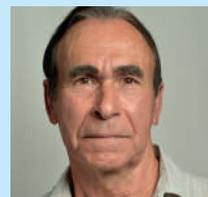
Geneviève ANACLET
9^e Vice-Présidente
Action sociale - Séniors - Adm. générale



Aimée LABORDE
10^e Vice-Présidente
Enfance Jeunesse - Sport - Traditions



Gilles COUTURE
11^e Vice-Président
Culture - Valorisation patrimoniale



Jean-Jacques DEHEZ
12^e Vice-Président
Environnement - Mobilité - Déchets
vendaison - Chiens errants - Bornes
de charge électrique

Autres membres du bureau



Jean-Jacques DANÉ
Conseiller délégué
GEMAPI



Benoît BANCONS
Conseiller délégué
Questions agricoles et circuits courts



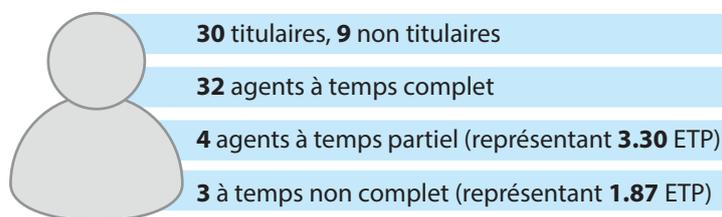
Alain DULUCO
Conseiller délégué
Communication



Marcel PRUET
Conseiller délégué
Dév. durable et ordures ménagères

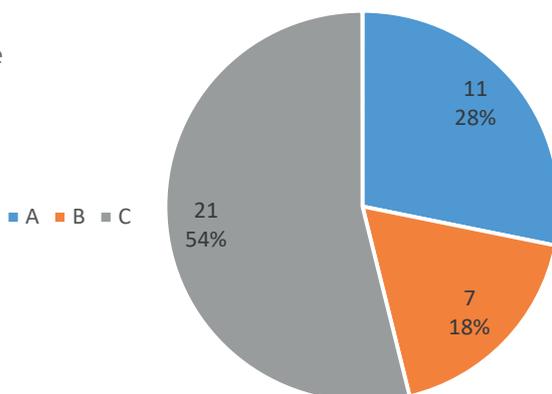
Personnels au 31 décembre 2020

Au 1er janvier 2021, la communauté de communes Chalosse Tursan compte **39** agents pour 37,17 ETP. La communauté emploie 2,56% de travailleurs handicapés, et par conséquent ne respecte pas à ce titre le taux minimum d'emploi de travailleurs handicapés de 6% imposé aux établissements publics de plus de 20 agents. Une contribution de 2 030 € devra être réglée.

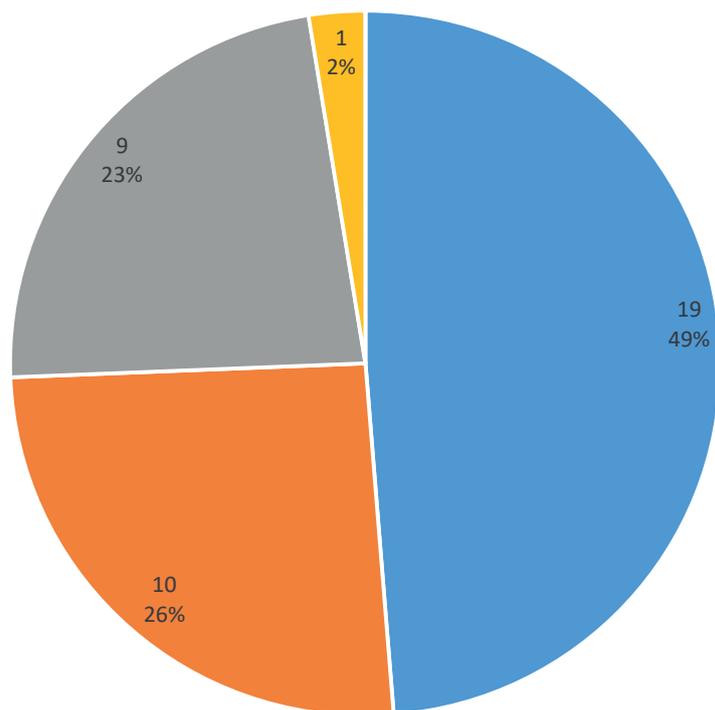


Moyenne d'âge : 45.56 ans

-> Répartition par catégorie



-> Répartition par filière



■ Administrative ■ Technique ■ Culturelle ■ Animation

-> Répartition par service

Service culturel	Nombre d'agents	ETP
Coordinatrice Réseau Médiathèque	1	1
Médiathèque Hagetmau	4	4
Médiathèque Saint-Sever	4	4
Médiathèque Geaune	2	2
Culture (céramique, salon du livre)	1	0.30
Total	12	11.30

Service tourisme	Nombre d'agents	ETP
OT Saint-Sever	4	3.3
OT Geaune	1	0.7
Total	5	4.0

Service technique	Nombre d'agents	ETP
Voirie et bâtiments	8	8
Entretien	2	1.07
Total	10	9.07

Service administratif	Nombre d'agents	ETP
Direction (DGS, directrice du pôle développement)	3	3
Secrétariat-Direction	1	1
Comptabilité	4	4
RH	3	2.8
Développement économique	1	1
Communication Informatique - Téléphonie	1	0.5 0.5
Total	13	12.80

-> Absences

Taux d'absentéisme = 5,17 %



Enfant malade : 6 jours
 Garde enfant épidémie COVID : 52 jours
 Obsèques : 16,5 jours
 Maladie grave parents : 6 jours

-> Formations



- ✓ **Nombre de réunions du Conseil communautaire en 2020 : 6**
- ✓ **Nombre de réunions du Bureau communautaire en 2020 : 2**
- ✓ **Nombre de réunions de Conférences des Maires en 2020 : 2**
- ✓ **Liste des commissions de travail :**
 - Développement économique
 - Finances
 - Voirie
 - Habitat
 - PLUI
 - Mutualisation – Travaux – Bâtiments
 - Santé – Innovation sociale
 - Action Sociale – Séniors – Administration générale
 - Enfance-Jeunesse – Sport – Traditions
 - Culture – Valorisation patrimoniale
 - Environnement- mobilité – déchets venaison – chiens errants – Bornes de charge électrique- Services techniques, équipements communautaires et Mutualisation



Panorama de la situation financière au 31 décembre 2020

Taux de fiscalité 2020 : inchangés par rapport à 2019

- > Cotisation Foncière des Entreprises : **27,52 %**
- > Taxe d'Habitation : **10,39 %** (pas de pouvoir de taux)
- > Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : **1,66 %**
- > Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : **7,29 %**

Situation de l'endettement :

Pour mémoire a été menée en 2017 une étude par le cabinet ORFEOR sur le stock de dette de Chalosse Tursan. Cet audit conclut à l'absence de marges de manœuvre pour optimiser la gestion de cette dette.

-> Résultats de fonctionnement – Autofinancement – charges de la dette
(Budget principal uniquement)

RRF 1	DRF 2	EG 3=1-2	EB 4=3- annuité en intérêts (219 679 €)	EN 5=4- annuité en capital (827 583 €)	Encours de dette 6	Capacité de désendettement en années 7=6/4
15 064 773 €	13 307 911 €	1 756 863 €	1 537 184 €	709 600 €	8 122 536 €	5,28 *

RRF = recettes réelles de fonctionnement

DRF = dépenses réelles de fonctionnement

EG = épargne de gestion

EB = épargne brute

EN = épargne nette

* 6,44 années au 31/12/2019 et seuil d'alerte égal à 12 ans

Fonds de Roulement

3 018 659 €

2 144 637 € au 31/12/2019

Fonds de roulement hors RAR = **2,72 mois** des DRF (minimum = 1,5 mois) contre 1,93 mois au 31/12/2019

Ratios au 31/12/2020 : Sources DGFIP

DRF / population = **499 €/hab** (contre 289 €/hab en moyenne nationale pour les CC à FPU). 501 €/hab au 31/12/2019

RRF / population = **565 €/hab** (contre 341 €/hab en moyenne nationale pour les CC à FPU). 557 €/hab au 31/12/2019

EB = **10,20 %** des RRF (seuil d'alerte à partir de 7% et seuil convenable égal à 10%), contre 8,42% au 31/12/2019.



Aménagement

de l'espace

PLUI du Tursan et documents d'urbanisme communaux

Evolutions du PLUI du Tursan et PLU communaux (Haut-Mauco et Saint-Sever) : **12 636 €.**

PLUI Chalosse Tursan

Par délibérations du 28 septembre 2017 a été engagée l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) de Chalosse Tursan : **0 € (cause COVID et élections)** en 2020 (cabinet CREHAM et BKM). Pour nous accompagner dans l'élaboration de ce document, a été confiée sur 4 ans, une mission d'assistance d'ordre administratif et technique à l'ADACL, par la signature d'une convention. Coût de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage : **87 300 €.**

SCOT Adour Chalosse Tursan : La contribution financière de Chalosse Tursan au syndicat mixte porteur du SCOT est de 2,60 €/habitant, soit **67 652 €.**





Politique de l'habitat

OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat)

Cette opération est échelonnée dans le temps (septembre 2019 à septembre 2022) avec 3 lots correspondant aux anciens territoires : Cap de Gascogne, Tursan et Hagetmau Communes Unies. Cette OPAH se déroule ainsi :

- Septembre 2019 : ex HCU pour une durée de 3 ans
- Janvier 2020 : ex Cap de Gascogne pour 2 ans et 8 mois
- Juillet 2021 : ex Tursan pour 1 an et 2 mois

L'objectif de l'OPAH est de réhabiliter, ou remettre sur le marché, 325 logements : 275 occupés par les propriétaires et 50 logements locatifs. Le montant prévisionnel, sur 3 ans, consacré à cette opération par la CCCT, est de 650 300 €, selon la répartition suivante :

- Propriétaires occupants – maintien à domicile : objectif de 112 logements, budget de 56 000 €,
- Propriétaires occupants – efficacité énergétique : objectif de 95 logements, budget de 47 500 €,
- Propriétaires bailleurs : objectif de 50 logements, budget de 500 000 €,
- Logement habitat indigne : objectif de 6 logements, budget de 46 800 €.

Bilan travaux 2020 : communes secteur ex-HCU

- 5 logements en locatifs,
- 9 logements en autonomie,
- 15 logements en « Habiter mieux ».

Bilan travaux 2020 : communes secteur ex-Cap de Gascogne

- 1 logement en habitat indigne,
- 8 logements en autonomie,
- 10 logements en « Habiter mieux ».

Bilan animation 2020 :

- Dépenses animation réalisées (septembre 2019 à août 2020) : 59 422 €
- Subvention reçue : 42 891

OPAH du Tursan (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat)

Par délibération du 21 décembre 2017 ont été validés les objectifs de l'OPAH qui consistent à réhabiliter, ou remettre sur le marché, **105 logements** : 90 occupés par les propriétaires et 15 logements locatifs. Le montant prévisionnel, sur 3 ans, consacré à cette opération par la CCCT, est de **216 900 €**. Elle se termine fin juin 2021.

L'objectif de cette opération est de réhabiliter **105 logements** : 90 occupés par les propriétaires et 15 logements locatifs ; Le montant prévisionnel, sur 3 ans, consacré à cette opération par la Communauté de communes Chalosse Tursan est de 216 900 €, selon la répartition suivante :

- Propriétaires occupants - maintien à domicile : objectif de 36 logements, budget de 18 000 €,

- Propriétaires occupants - efficacité énergétique : objectif de 51 logements, budget de 25 500 €,
- Propriétaires bailleurs : objectif de 15 logements, budget de 150 000 €,
- Logement habitat indigne : objectif de 3 logements, budget de 23 400 €.

Bilan travaux 2020 :

- 3 logements en locatifs,
- 5 logements en autonomie,
- 6 logements en « Habiter mieux ».

Bilan animation 2020 :

- Dépenses animation réalisées (juillet 2020 à juillet 2021) : 29 277 €
- Subvention reçue : 17 768 €.

Etude de réhabilitation des logements communaux

La Région Nouvelle-Aquitaine a lancé en 2020 un AAP « rénovation énergétique des logements communaux sociaux » qui a pour objectif d'accompagner les communes qui souhaitent rénover énergétiquement leur parc de logements avec une vocation de logements locatif social par la suite.

Pour cela 2 conditions principales sont à remplir :

- Effectuer un programme de travaux permettant d'atteindre à minima l'étiquette énergétique C après travaux et justifier d'un changement de deux étiquettes énergétiques
- Conventionner les logements auprès de l'Etat au titre du logement social.

Dans le cadre de cet AAP, la Communauté de communes Chalosse Tursan a souhaité que 20 logements puissent être étudiés (maximum pour la Région). Une sélection des logements à visiter a été effectuée suite à un questionnaire diffusé auprès de plusieurs communes identifiées.

LES LOGEMENTS VISITÉS :

Le nombre de logements retenus par commune, suite à plusieurs modifications a été le suivant :

- **COUDURES** : 7 logements occupés
- **GEAUNE** : 2 logements occupés
- **MONSEGUR** : 1 logement occupé
- **MONTGAILLARD** : 1 logement vacant
- **PEYRE** : 1 logement occupé
- **POUDENX** : 3 logements occupés
- **URGONS** : 1 logement vacant

Suite au rendu de la mission initiale le 5 novembre 2020, la CC a fait une relance auprès des communes pour des études supplémentaires. Ainsi 3 nouvelles communes se sont manifestées :

- **BATS** : 1 logement vacant
- **MANT** : 1 logement occupé
- **MORGANX** : 2 logements occupés

Au total ce sont 20 logements qui ont été visités pour 10 communes aboutissant à 22 logements projetés (2 transformations d'usage étudiées sur la commune de Coudures).

Le coût cette mission a été de **16 164 €** dont **4 988 € d'aides régionales.**



Développement

économique

Technopôle agroalimentaire – Agrolandes

Par délibération du 6 février 2014, la Communauté de communes s'est prononcée favorablement pour la création d'un syndicat mixte avec le Département des Landes pour porter le projet de technopôle agroalimentaire situé sur le territoire de la commune de Haut-Mauco. A noter que la participation au Syndicat mixte est de 30% pour la CC et de 70% pour le Conseil Départemental des Landes.

Le projet Agrolandes s'inscrit dans une perspective de développement économique de moyen et long terme, centré sur le développement de la filière agroalimentaire.

Pour 2018, les participations de la CCCT ont été les suivantes :

- Syndicat mixte : Poursuite de l'aménagement de 20 ha entre la voie ferrée et la 2X2 voies : **95 100 €**.

- Groupement d'intérêt public (GIP) : Pour rappel, ce GIP est dédié à l'animation, à la gestion et au développement économique du technopôle.

Chalosse Tursan est partenaire à 10%, soit 100 000 €. Cette somme, payée sur l'exercice 2015, servant à la capitalisation du GIP et au fonctionnement des 3 premières années. Depuis 2019 et pour 3 ans, **27 250 €** sont à prévoir annuellement.

Aide à l'investissement des entreprises à hauteur de 40 000 € par an

En 2020, 6 entreprises ont été aidées, soit **34 343 €** de subventions accordées pour un montant de travaux HT éligibles de 198 298,04 €.

Rappel du règlement adopté le 17 avril 2017 qui permet de subventionner les dépenses suivantes :

- > *Les travaux de modernisation (rénovation des vitrines et devantures (enseigne comprise), investissements concernant la mise en valeur de la partie intérieure des commerces (sols, murs, plafonds, remise aux normes, mobilier de présentation de la marchandise...);*

- > *Les équipements destinés à faciliter l'accessibilité des entreprises aux personnes handicapées et à mobilité réduite ;*

Accompagnement des entreprises

1 agent qui assure notamment les missions suivantes : accueil des chefs d'entreprises et porteurs de projets ; instruction et accompagnement des projets d'entreprises : création, développement, reprise ; prospection des entreprises ; promotion de l'offre économique foncière et immobilière ; développement des partenariats et des réseaux professionnels.

Coût agent : **52 000 €**.

Syndicat mixte Garlin Pyrénées – 26 ha

Chalosse Tursan est associée avec 3 autres EPCI (CC des Luys en Béarn, CC d'Aire sur l'Adour, CC Nord-Est Béarn), pour 23,75% du budget du syndicat mixte. L'objet étant :

- > *la création, l'aménagement, la gestion et l'animation d'une zone d'activités économiques intercommunautaire implantée à proximité de l'échangeur autoroutier (A65) de Garlin.*

- > *la constitution d'une offre d'immobiliers d'entreprises et des actions d'accompagnement administratif et technique des entreprises implantées ou en projet d'installation sur la zone.*

15 ha aménagés dont 10 ha cessibles (les 5 restants sont en espace public). Les tarifs varient de 15 à 25 € HT / m² en fonction de la localisation du lot dans la zone.

Participation 2020 = **47 502 €**

Zone d'activités de Montaut

Pas de changement, par rapport aux années précédentes, la communauté de communes est propriétaire des terrains qu'elle met à disposition d'un exploitant agricole.

Zone d'activités de Guillon sur la commune de Saint-Sever

A la fois pour répondre aux besoins des industriels (fluidifier le trafic poids-lourds et de façon plus générale, leur offrir des conditions pour se maintenir sur le site) et pour faciliter la vente de terrains communautaires aménagés, l'ex CC du Cap de Gascogne avait programmé deux aménagements :

1. La création d'un second accès (giratoire ou tourne à gauche). Pas d'avancée en 2020
2. La requalification de la zone industrielle existante (éclairage public, voirie et signalétique).

Zone d'activités du Boscq à Samadet ; Village artisanal (Bourdet) à Geaune

RAS en 2020

Zone économique de l'Océan (Hagetmau)

Vente début d'année 2020 d'un lot de 2 314 m² à 15 € HT le m², soit **34 710 €**.

Zone d'activités Lamarque à Samadet

4 locaux commerciaux loués à des commerçants pour **31 608 € / an**. + 1 terrain vendu en 2020 de 1 043 m² à 15 € HT = **15 645 €**
+ Loyer annuel / station-service de **7 404 €**.



Développement

touristique

L'année 2020 aura été particulière pour l'organisation touristique locale. En effet, la fusion des offices de tourisme des intercommunalités Chalosse Tursan et Coteaux et Vallées des Luys, via la constitution d'une SPL était effectif au 1er janvier 2020. Mais, du fait de la crise sanitaire et du report des élections communautaires (et donc de la gouvernance de la SPL) cela s'est traduit en 2020 par la coexistence des deux fonctionnements SPA et SPL avec un glissement progressif de l'ensemble des dépenses vers la SPL en fin d'année. Depuis le 1er janvier 2021, la SPL est l'unique outil touristique de l'organisation touristique locale.

Globalement, la contribution de Chalosse Tursan 2020 aura été équivalente à 2019, soit environ **400 000 € mais répartie sur 2 organisations distinctes** : Versement de la Compensation pour Obligation de Service Public à la SPL : 114 145,80€ + 182 880,57 € de charges salariales payées sur le budget principal de la CDC Chalosse Tursan + 102 973,63 € d'excédent du SPA fin 2019.

En raison du COVID et donc de l'interdiction de pratiquer toute activité touristique, les portes de l'OT ont été fermés près de 4 mois, suite aux 2 confinements successifs (mars-juin / novembre-début décembre). La baisse de fréquentation « physique » est donc inévitable par rapport à une année normale.

8 460 visiteurs accueillis*

* contre 11 150 en 2019 soit une baisse de près de 24 %. 98 % des visiteurs en 2020 sont français du fait de la quasi impossibilité des étrangers à venir en France (2% en 2020 contre 8% en 2019).

Ouverture physique de l'OT

499

dont 21 jours cumulés sur des dimanches et jours fériés.

172 jours au siège à Saint-Sever

152 jours à Hagetmau

149 jours à Amou

18 jours à la Maison de la céramique à Samadet

7.5 jours au Préhistosite de Brassempouy (accueil hors les murs)

-> Pour plus de précisions : voir compte rendu d'activité 2020 de l'Office de Tourisme Chalosse Tursan

Aide à l'investissement immobilier des hébergements touristiques (chambres d'hôtes, meublés de tourisme, campings) à hauteur de 10 000 €. En 2020 une entreprise a bénéficié du dispositif, soit **10 000 €** de subvention accordée pour un montant de travaux éligibles de 57 448,38 €.

Règlement adopté le 28 juin 2018 : L'objectif est d'accompagner la montée en gamme de l'offre d'hébergements touristiques du territoire.



Action

sociale

Versement d'une subvention d'équilibre de 1 820 000 € pour assurer le financement des services proposés (hors EHPADs de Saint-Sever et Samadet ; SSIAD -Service de Soins Infirmiers à Domicile - disposant d'un budget propre sans intervention de Chalosse Tursan).

1. Services enfance-jeunesse

- > Crèche (Saint-Sever) : personnels (ETP) : 14,91 ; enfants utilisateurs de 2 mois et ½ à 4 ans : 78 heures d'ouverture hebdomadaire : 55 ; heures facturées : 53 763 ; taux d'occupation : 52,66 %.
 - > Halte-Garderie (Hagetmau) : personnels (ETP) : 4,68 ; enfants utilisateurs de 2 mois et ½ à 4 ans : 44 ; heures d'ouverture hebdomadaire : 28 ; heures facturées : 9 780 ; taux d'occupation : 59,40 %.
 - > Accueil de loisirs (Saint-Sever) : heures d'animation et d'entretien : 15 629 ; moyenne enfants utilisateurs de 3 ans à 12 ans par jour d'ouverture : 72 ; jours d'ouverture : 92 ; heures facturées : 69 579.
 - > Accueil de loisirs (Hagetmau) : heures d'animation et d'entretien : 15 450 ; moyenne enfants utilisateurs de 3 ans à 12 ans par jour d'ouverture : 56 ; jours d'ouverture : 92 ; heures facturées : 55 363.
 - > Accueil de loisirs (Geaune) : heures d'animation et d'entretien : 5 189 ; moyenne enfants utilisateurs de 3 ans à 12 ans par jour d'ouverture : 17 ; jours d'ouverture : 92 ; heures facturées : 18 013.
 - > Relais assistantes maternelles (Saint-Sever) : personnel (ETP) : 0,8 assistantes maternelles utilisatrices : 21.
 - > Relais assistantes maternelles (Hagetmau) : personnel (ETP) : 0,5 ; assistantes maternelles utilisatrices : 21.
 - > Relais assistantes maternelles (Geaune) : personnel (ETP) : 0,3 ; assistantes maternelles utilisatrices : 7.
- Au total, accueil de 145 enfants (Geaune Samadet : 18, St Sever : 76, Hagetmau : 51).
- > Coordination enfance-jeunesse : personnels : ½ ETP Direction + ½ ETP agent administratif.

2. Services personnes âgées et handicapés :

- > Service de Maintien à domicile : personnels (ETP) : 39,96 ; usagers : 269, soit 44 023 heures.
- > Service de Soins Infirmiers à domicile : personnels (ETP) : 11,80 ; usagers : 96 ;
- > Portage de repas à domicile : personnels (ETP) : 2,30 sur 2 tournées ; livraison 5 jours sur 7 ; usagers : 122 ; repas livrés en moyenne par jour : 63 ; repas livrés en 2020 : 23 013.
- > Téléalarme : bénéficiaires : 254 dont 94 aidés financièrement par le CIAS.

3. Services pour tous :

- > Actions sociales (secours) : 3 405 € pour 14 bénéficiaires.
- > Aide au transport personnes âgées isolées (Minibus) : personnel (ETP) : 1 agent ; utilisateurs : 36.

Ventilation déficits par services :

	CA 2020
Crèches	223 560.98
Crèche Saint-Sever	150 283.58
Halte-Garderie Hagetmau	73 277.40
ALSH	525 212.57
Saint-Sever	205 173.57
Hagetmau	245 057.50
Geaune	74 981.50
RAM	52 828.55
Saint-Sever	30 571.03
Hagetmau	14 021.25
Geaune	8 236.27
Services d'Aide à Domicile	142 461.06
Saint-Sever	142 461.06
Geaune	
Portage de repas	5 661.89
Saint-Sever	4 512.56
Hagetmau	1 149.33
Aide aux transports	29 709.80
Téléalarme	2 636.17
Dispositif XL Autonomie	1 600.00
Action sociale	3 155.00
Ressources Humaines complémentaires	657 891.43
Services communs	298 819.97
Personnels administratifs	268 770.90
Agents en arrêt longues maladies	
Coordination Enfance-Jeunesse	53 793.20
Charges générales "siège"	36 507.36
Subventions aux associations	49 773.00
Opérations d'ordres : amortissements	81 084.57
TOTAL	1 775 575.02

Subvention d'équilibre de la CCCT	1 820 000.00
Résultat de l'exercice	44 424.98
Excédent cumulé reporté	163 808.15
Résultat cumulé de fin d'exercice	208 233.13



Voirie

- > Programme d'entretien de la bande de roulement (dont travaux liés aux intempéries) et pour **896 537,59 €**
- > Etude et travaux sur ouvrages d'art : **262 732,78 €**
- > Points à temps (PAT) en régie (nids de poules), + PAT entreprise = **61 394,29 €**.
- > Enrobés à froid = **4 906,63 €**
- > Autres chantiers voirie en régie : **31 318,30 €** (matériaux et salaires)
- > Acquisition de panneaux de police et de direction = **17 645,50 €**. Conformément au pouvoir de police de circulation du maire, l'implantation d'un panneau est décidée par ce dernier. Puis, conformément à sa compétence d'aménagement et d'entretien de la voirie communale revêtue, il appartient à la Communauté de réaliser l'implantation des panneaux.
- > Marquage au sol (peinture) = **339,35 €**
- > Location d'un hangar utilisé par les services techniques sur la commune d'Eyres-Moncube. Loyer annuel de **9 000 €**.



Culture

2020	inscrits	Emprunteurs	Prêts	Amplitude horaire hebdo.	Jours d'ouverture/an
Médiathèque Geaune	204	146	2819	18	115
Médiathèque Samadet	137	103	1926	15	82
Médiathèque Saint-Sever	1543	892	21848	25	166
Médiathèque Banos	9	5	66	3,5	29
Médiathèque Montaut	93	52	423	6	85
Médiathèque Haut-Mauco	92	58	674	2	46
Médiathèque Hagetmau	1478	846	18674	23	144
Médiathèque Horsarrieu	40	30	170	9	45
Médiathèque Sainte-Colombe	57	36	615	14	113
Réseau	3653	2168	47215	40	243

Inscrit : personne inscrite sans forcément emprunter des documents

Emprunteur : personne ayant emprunté au moins une fois.

A noter que des personnes fréquentent les médiathèques sans être inscrites.

14 % de la population est inscrite dans le réseau des médiathèques contre 15 % en moyenne nationale (Données 2018) et 12% pour les villes de 20 000 habitants (Données 2016).

Nombre des inscrits très légèrement supérieur à 2019 (= 3 644)

Emprunteurs en baisse de 17% (2019 = 2623).

Prêts en baisse de 37 % (2019 = 75 147)

Coût du service en 2020 : **685 167 €**

| Saint-Sever : **253 984 €**

| Hagetmau : **272 275 €**

| Geaune et Samadet : **158 908 €**

-> + En annexe : bilan activité 2020 des médiathèques

-> Annulation de l'édition 2020 du salon du livre.

-> Enseignement musical : Par délibération du 27 septembre 2018 a été adopté le règlement communautaire en la matière :

- Mise en place d'une subvention de 150 € par élève au profit des associations réalisant l'enseignement musical sur les ex territoires du Tursan et du Cap de Gascogne : subventions versées en 2020 : **23 550 €** (délib. 15-12-20) pour 157 élèves. Budget prévisionnel 2021 : **27 000 €**.

- Egalement, poursuite de l'adhésion au conservatoire des Landes permettant l'accueil de 90 élèves pour une cotisation annuelle de **101 737 €**.



**Subventions aux clubs
sportifs gérant une
école de sport**

Par délibération du 30 novembre 2017 a été adopté le règlement d'attributions des subventions communautaires aux clubs sportifs gérant une école de sport. Chaque club pouvant justifier de l'inscription d'au moins 10 jeunes licenciés de 15 ans au plus et de la présence d'animateurs diplômés se verront attribuer une somme forfaitaire de 500 € puis 30 € par licencié de 15 ans au plus. Fin 2019, le règlement des aides aux sports a été modifié, il a été décidé de ne financer que les élèves résidant sur le territoire de la CC.

En 2019/2020, cela représentait **1 859** enfants pour **42** clubs, soit **73 770 €**.



**Gratuité d'accès aux
piscines municipales
des enfants des
écoles du territoire**

-> Piscine sur Hagetmau : **12 600€**. -> Piscine sur Saint-Sever : **1 800 €**

-> Piscine sur Geaune : **0 €**



**Soutien financier aux
actions éducatives de
l'enseignement
du second degré**

Rappel montants 2020 : 7 126 €

- > Collège Geaune : séjour scolaire (1 000 € pour 50 élèves) ; association sportive (1 250 € pour 144 licenciés)
- > Collège Hagetmau : séjour scolaire (2 200 € pour 110 élèves) ; Foyer socio-éducatif (500 €) ; association sportive (1 476 € pour 177 licenciés).
- > Collège Saint-Sever : association sportive (700 € pour 134 licenciés)



**Aménagement
numérique : Fibre
optique, Montée en
débit**

Sur la période 2014-2017, Chalosse Tursan a versé au SYDEC une subvention d'équipement de 329 796 €. Pour la période 2018-2021, la participation annuelle à verser au SYDEC est estimée à **221 000 €**. Pour mémoire, la participation financière de Chalosse Tursan pour la période 2014-2021 est estimée à 1 215 000 €.

Cette contribution annuelle (221 000 €) est financée via la souscription, par le SYDEC, d'un prêt d'une durée de 20 ans. Chalosse Tursan remboursant annuellement l'annuité correspondant à l'investissement réalisé sur son territoire en année N-1 =

annuité en intérêt emprunt 2018 de **3 230,74 €** (fonctionnement) + annuité en capital de **9 768,82 €** (Investissement : subvention d'équipement versée).

annuité en intérêt emprunt 2019 de **1 664,98 €** (fonctionnement) + annuité en capital de **10 324,45 €** (Investissement : subvention d'équipement versée).

annuité en intérêt emprunt 2020 = **1 523,67 €** (fonctionnement) + annuité en capital de **10 344,14 €** (Investissement : subvention d'équipement versée).

S'ajoute le fonctionnement du service et l'exploitation du réseau, **22 432 €** en 2020.



**Élimination et
valorisation des
déchets des ménages
et déchets assimilés**

La Communauté de communes est compétente de droit depuis le 1^{er} janvier 2017.

-> SIETOM de Chalosse : 46 communes

-> SICTOM du Marsan : Aurice, Bas-Mauco, Cauna, Haut-Mauco.

En pratique l'exercice de la compétence est assuré par les syndicats, qui disposent d'une taille critique permettant de rendre le service au meilleur coût. La CC Chalosse Tursan vote annuellement les taux de TEOM, perçoit le produit de la taxe qu'elle reverse intégralement aux 2 syndicats. A noter que les produits attendus annuels, sont proposés par les 2 syndicats.

SICTOM du Marsan = tarif en €/hab. 2020 = 97,60 € (tarif identique à 2019)

SIETOM de Chalosse = tarif en €/hab. 2020 = 87,41 € (85,41 € en 2019)

} -> Pour 2020, produits reversés :
2 354 012,43 €



**Gestion des Milieux
Aquatiques et
Prévention des
Inondations (GEMAPI)**

Par arrêté préfectoral du 28 décembre 2017, la compétence GEMAPI a été ajoutée aux compétences obligatoires de Chalosse Tursan à compter du 1er janvier 2018.

Rappel du dispositif d'exercice de la compétence :

-> Transfert de la compétence GEMA, selon le principe de la représentation-substitution des communes, aux trois syndicats* de rivières qui exercent directement cette compétence GEMA.

Cotisations 2020 : SGLB : 102 964,38 €

SIMAL : 8 947,84 €

SBVL : 23 113,83

* SGLB : Syndicat des bassins versants du Gabas, du Louts et du Bahus (ex SYRBAL)

SIMAL : Syndicat du Moyen Adour Landais

SBVL : Syndicat du Bassin Versant des Luys

-> Compétence PI : Institution Adour Contribution : 43 123,06 €

-Institution Adour Etude endiguement bassin Adour Solde 2019 : 8 073,06 €

-Institution Adour Etude endiguement bassin Adour Tranche ferme Acompte 2020 : 34 800 €

-participation statutaire 2020 : 250 €

Financement de la compétence GEMAPI par la taxe instaurée par délibération du 14 février 2018. La fixation du produit attendu correspond aux contributions prévisionnelles 2020 communiquées par les 3 syndicats et l'Institution Adour, soit **172 750 €**.

Autres réalisations



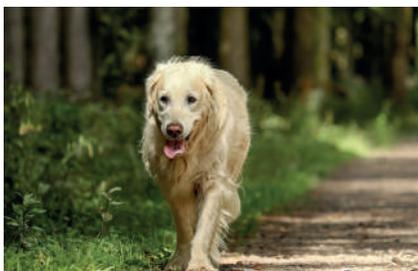
✓ *Bornes de charge électrique*

Depuis 2017, cette compétence a été élargie à l'ensemble du territoire pour aboutir à l'installation de 5 bornes sur Hagetmau (2), Geaune, Samadet et Saint-Sever : **1 031,95 €**.



✓ *Transition énergétique – PCAET*

Par délibération du 27 septembre 2018, Chalosse Tursan, EPCI de plus de 20 000 habitants a décidé d'engager l'élaboration de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Il s'agit d'un projet territorial de développement durable dont la finalité est la lutte contre le changement climatique et l'adaptation du territoire. RAS en 2020 en raison de la crise sanitaire.



✓ *Ramassage des chiens errants*

15 chiens récupérés, par la Saligue à Aire sur l'Adour pour un coût de **13 464 €**.



✓ *Déchets de venaison*

En 2019, la Chalosse Tursan a pris la compétence permettant d'assurer la collecte et le traitement des déchets de venaison sur le territoire des 50 communes. 3 points de collecte (création des plateformes et achats des bacs de récupération sur Saint-Sever, Hagetmau et Miramont-Sensacq) ont été mis en place et un mode de fonctionnement calé conjointement avec les associations de chasse utilisatrices. Un transfert de charges a été validé par les communes à hauteur de **10 768 €**.

La collecte et le traitement de ces déchets par une entreprise spécialisée ont coûté en 2020 **7 955 €** pour 12,43 tonnes. (Forfait par passage = 96 € et tarif à la tonne : 192 €).

Fait au siège de la Communauté de communes,
le 24 septembre 2021,

La Présidente
Pascale REQUENNA